



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Votants : 38

SECRETAIRE DE SEANCE : Johann ROS

QUESTION N°004

OBJET : COMMUNICATION SUR LE BILAN DE FORMATION 2025 DES ELUS

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjointes au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF, Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET,
M. Olivier DALMONT a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Nathalie CHAUFFOUR.

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026

QUESTION N° 004

OBJET : COMMUNICATION SUR LE BILAN DE FORMATION 2025 DES ELUS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-12,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 portant diverses mesures applicables au droit individuel à la formation des élus locaux,

Vu l'arrêté du 24 février 2022 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2021 portant diverses mesures applicables au droit individuel à la formation des élus locaux,

Considérant qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal,

Considérant que ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés de communes, Considérant que les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent,

Considérant que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (206 organismes agréés pour la formation des élus locaux et 93 CAUE agréés de droit),

Considérant que ces frais sont déterminés par la collectivité et plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être alloué aux élus de la commune,

Considérant que les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et, est donc soumise à CSG et à CRDS,

Considérant qu'en 2025 un stage intitulé « Biens sans maître et les immeubles en état d'abandon » a été financé par la collectivité pour un élu,

PREND ACTE de la communication par Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, du bilan de la formation des élus pour l'année 2025, après en avoir débattu en séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signés au registre.
Pour extrait conforme,

Johann ROS
Adjoint au Maire,
Secrétaire de séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

